



## CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 8 juin 2020 à 16 heures

## Supplément à l'ordre du jour

## Séance publique

*Interpellation citoyenne*

- [81] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2338068 \(R\)](#)

Interpellation du public.- Demande d'interpellation introduite par M. LENGELE Eric, au nom du Comité de quartier Casalta/chaussée de La Hulpe.

Interpellation concernant le projet de réaménagement de l'avenue Casalta présenté aux riverains le 09/03/2020 par la Ville et la commune d'Uccle.

*Dossiers de M. le Bourgmestre*

- [82] **Finances** - Gestion de la comptabilité - - [2347447 \(R\)](#)

Marché public de fournitures de masques de protection avec filtres destinés au personnel de la Ville de Bruxelles, dans le cadre de la gestion de la pandémie COVID-19.- Application de l'article 249 §1 alinéa 2 de la nouvelle loi communale.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, b) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense de 170.766,00 EUR T.V.A. comprise.- Article 14001/12402 «calamités/fournitures techniques pour consommation directe» du budget ordinaire 2020.- Prendre acte de la décision n° 12 du Collège du 04/06/2020 et admettre la dépense en application de l'article 249 §1 alinéa 2 de la nouvelle loi communale.

- [83] **Finances** - Gestion de la comptabilité - - [2348303 \(R\)](#)

Marché public de fournitures ayant pour but la fourniture de masques de protection individuelle réutilisables (CDA/011382/LDR).

Marché public de fournitures de masques de protection dans le cadre de la gestion de la pandémie COVID19.- Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, b) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense de 162.227,70 EUR TVA de 6% comprise.- Article 14001/12402 "Calamités / Fournitures techniques pour consommation directe" du budget ordinaire 2020.- Prendre acte de la décision n° 281 du Collège du 08/06/2020 et admettre la dépense en application de l'article 249 §1 alinéa 2 de la Nouvelle loi communale.

*Dossiers de M. l'Echevin Hellings*

- [84] **Centrale d'achats** - - Achats - [2346192 \(R\)](#)

Marchés publics de faible montant.- Principe.- Liste récapitulative de dépenses de moins de 30.000,00 EUR hors TVA.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Numéros des marchés : 011342, 011343, 011345 et 011387.- Estimation totale de 37.250,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2020.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 104 du Collège du 04/06/2020 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[85] **Centrale d'achats** - - Achats - [2346771 \(R\)](#)

Marchés publics de faible montant.- Principe.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Numéros des marchés : 011072.- Estimation totale de 10.000,00 EUR, T.V.A. comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2020.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 109 du Collège du 04/06/2020 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[86] **Patrimoine Public** - - Techniques spéciales - [2345137 \(R\)](#)

Etude pathologique des façades de l'école HEFF (ex- INEA) sur le site du CHU Brugmann.- Principe.

Marché public de services par procédure négociée sans publication préalable après consultation de 3 firmes, en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2020/094.- Dépense estimée à 85.000,00 EUR TVA comprise.- Article 74108/63551 du budget extraordinaire de 2020.- Projet n° FH08-50-2019.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 119 du Collège du 04/06/2020, en application de l'article 234, § 3 de la nouvelle loi communale.

---

[87] **Patrimoine Public** - - Techniques spéciales - [2345275 \(R\)](#)

Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'École fondamentale À la Croisée des Chemins, Avenue des Croix de Guerre 78/80 à 1120 Bruxelles.- Marché de travaux.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2020/063.- Dépense de 135.000,00 EUR TVA comprise.- Article 87966/72460 du budget extraordinaire de 2020.- Projet d'investissement n° AEK06-1-2014.- Emprunt : article 87966/72460.- Prendre pour information la décision n° 120 du Collège du 04/06/2020, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

---

**Dossiers de Mme l'Echevine Hariche**

[88] **Instruction publique** - - - [2346212 \(R\)](#)

Convention entre tous les pouvoirs organisateurs constituant le réseau de Lecture publique.

Convention entre la Ville de Bruxelles et Club de Jeunesse Action Educative, Centre culturel maghrebin Espace Magh et Coopération par l'Education et la Culture.

---

[89] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2347028 \(R\)](#)

Convention de partenariat ArBA-EsA et ASBL Bruxelles-Musées-Expositions - "Brussel-Musea-Tentoonstellingen".

Convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles en sa qualité de pouvoir organisateur de l'«Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles/Ecole supérieure des Arts» et l'ASBL Bruxelles-Musées-Expositions - "Brussel-Musea-Tentoonstellingen".- Collaboration entre BME et la Ville autour de la revalorisation du territoire «Heyvaert-Poincaré», dans le cadre du plan de Contrat de Rénovation Urbaine.- Développement de projets artistiques, mettant en valeur les artistes issus de l'ArBA-EsA.

---

[90] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2347058 \(R\)](#)

Convention de partenariat Ville-IRIS.- Plateforme d'apprentissage en ligne IRIS-ACADEMY.

Convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'association de droit public l'Interhospitalière Régionale des Infrastructures de Soins ayant pour objet de définir les conditions d'accès à la plateforme iris-Academy, en particulier à ses modules de formation en ligne, et les conditions dans lesquelles iris-Faïtière concède à la Ville de Bruxelles le droit de diffuser cet accès à ses bénéficiaires.

---

[91] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2348118 \(R\)](#)

Adaptation du Règlement général des études pour la fin de l'année scolaire 2019-2020.- Dispositions exceptionnelles (COVID-19).

Adaptation du Règlement général des études (RGE) pour la fin de l'année scolaire 2019-2020 dont les modalités d'évaluation et de certification des élèves dans l'enseignement général et dans l'enseignement qualifiant (reprises en annexe du présent arrêté), et ce, en réponse à la situation COVID-19.

---

### ***Dossiers de Mme l'Echevine Jellab***

- [92] **Urbanisme** - Direction administrative - Eco-conseil - [2326438 \(R\)](#)

Convention-type et subside de fonctionnement aux associations de protection d'animaux, chargées des soins et du suivi des chats errants stérilisés sur le territoire de la Ville en exécution de l'Ordonnance du 16/05/2002 de la Région de Bruxelles-Capitale.

Octroi d'un subside de fonctionnement de 3.000,00 EUR à l'asbl «Stérilisation et Protection des Chats Libres».- Octroi d'un subside de fonctionnement de 1.500,00 EUR à l'asbl «Association de Défense Animale».- Octroi d'un subside de fonctionnement de 6.000,00 EUR à l'asbl «Ever'y Cat».- Octroi d'un subside de fonctionnement de 1.500,00 EUR à l'asbl «Les Chatons de Chabidou».- Article 87506/33202 du budget ordinaire 2020.- Trésorerie.- Convention-type "Stérilisation et suivi des chats errants sur le territoire de la Ville de Bruxelles" entre la Ville et les asbl.

---

### ***Dossiers de Mme l'Echevine Persoons***

- [93] **Instruction publique** - Ressources humaines - Enseignement NL - [2347109 \(R\)](#)

IP/AG/YB.- Coopération "Muntpunt" - OKAN.

Accord de coopération entre "Muntpunt" asbl et la "Hoofdstedelijk Instituut Anneessens-Funck", département OKAN, du 28/05/2020 au 30/06/2020, ayant pour objet de mettre à disposition, gratuitement, des locaux de

"Muntpunt" asbl, notamment la salle d'étude et le salon littéraire, au département OKAN de la 'Hoofdstedelijk Instituut Anneessens-Funck' lors du redémarrage des cours.

- 
- [94] **Instruction publique** - Ressources humaines - Enseignement NL - [2347923 \(R\)](#)

IP/AG/YB. - Convention-Cadre "Agentschap Integratie en Inburgering - CLW".

Convention-cadre et son addendum du "Agentschap voor Integratie en Inburgering" pour l'utilisation d'interprètes sociaux en ce qui concerne le Centre d'apprentissage et de travail de l'Institut Anneessens-Funck Capital (Centrum Leren en Werken van het Hoofdstedelijk Instituut Anneessens-Funck).

- 
- [95] **Urbanisme** - Plan - Planification - [2346434 \(R\)](#)

Elaboration d'un Masterplan et d'un Rapport sur les Incidences Environnementales pour la ZIR4 et ses abords (site Euroveiling et ilot Ancre/Heembeek/Général Biebuyck/Croix de Guerre).- Décision de principe.- Organisation d'un processus consultatif avec les citoyens.- Marché public de services.- Dépenses.- Financement.

1) Principe d'élaboration d'un Masterplan et d'un Rapport sur les Incidences Environnementales pour la ZIR 4 et ses abords (site Euroveiling et ilot Ancre/Heembeek/Général Biebuyck/Croix de Guerre).- 2) Organisation d'un processus consultatif avec les citoyens dans le cadre de l'élaboration de ce Masterplan et Rapport sur les incidences Environnementales.- 3) Marché de services par procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 sur les marchés publics.- Cahier spécial des charges n° 20/PLAN/GGB4\_ZIR4/MASTERPLAN/MER\_RIE.- Publication d'un appel à intérêt pour la réalisation de l'étude via la newsletter du Bouwmeester Maître-Architecte.- Dépense estimée à 165.300,00 EUR T.V.A. comprise.- Article 93006/74760 du budget extraordinaire de 2020.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 208 du Collège du 04/06/2020 en application de l'article 234§3 de la nouvelle loi communale.- 4) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'accomplissement des formalités légales.

---

### ***Dossiers de M. l'Echevin Pinxteren***

- [96] **Urbanisme** - Coordination et action de revitalisation - - [2347453 \(R\)](#)

CAR 20 : CRU5 - Contrat de Rénovation Urbaine "Heyvaert-Poincaré" : Appel à initiatives citoyennes 2020.- Règlement de participation.

Règlements de participation des appels à initiatives du CRU 5 - «Heyvaert-Pointcaré».

- 
- [97] **Urbanisme** - Coordination et action de revitalisation - - [2347415 \(R\)](#)

CAR 20 : CRU1 - Contrat de Rénovation Urbaine "Citröen-Vergote" : Appel à initiatives citoyennes 2020.- Règlement de participation.

Règlement de participation des appels à initiatives du CRU 1 - «Citröen-Vergote».

- [98] **Urbanisme** - Coordination et action de revitalisation - - [2346511 \(R\)](#)  
Parcours BD de la Ville de Bruxelles.- Programme 2020 : Réalisation de la fresque "Crocodiles" sur 2 murs aveugles sis à l'angle de la rue du Canon et de la rue aux Choux.  
Passation d'un marché de services pour la réalisation de la fresque BD "Crocodiles" sur 2 murs aveugles sis à l'angle de la rue du Canon et de la rue aux Choux, sur base du cahier spécial des charges n° CAR/20/FA/202.- Marché de services de faible montant sur simple facture acceptée après consultation de 5 sociétés en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Dépense de 16.808,11 EUR (TVA comprise).- Article 93022/74951 du budget ordinaire 2020.- E.D. n° 20/26132 (hors T.V.A.) et E.D. n° 20/26137 (T.V.A.).- Oeuvre d'art 180507 (hors T.V.A.) et Oeuvre d'art 180508 (T.V.A.).- Dossier de référence n° 0604/12/081.- Prendre pour information la décision n° 234 du Collège du 04/06/2020, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.
- 

### **Questions**

- [99] **Cabinet du Secrétaire** - - [2347984 \(R\)](#)  
Coronavirus / covid 19.- Etat de la situation.  
Information du Conseil communal.- Réponse aux questions introduites.
- 
- [100] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2347804 \(R\)](#)  
Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.  
Question concernant le stationnement de poids lourds sur l'avenue Ernest Masoin à Laeken.
- 
- [101] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2348133 \(R\)](#)  
Questions de Mme DEBAETS et M. WEYTSMAN, Conseillers communaux.  
Questions concernant la lutte contre les rodéos urbains.
- 
- [102] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2348121 \(R\)](#)  
Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.  
Question concernant l'accessibilité des commerces dans le centre de la Ville.
- 
- [103] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2348049 \(R\)](#)  
Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.  
Question concernant le campement de tentes illégal au coin de la Place des Armateurs.
- 
- [104] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2348068 \(R\)](#)  
Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.  
Question concernant l'aménagement et l'entretien du Boulevard de la Cambre.
- 
- [105] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2348129 \(R\)](#)  
Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.  
Question concernant le suivi de la réouverture du Bois de la Cambre.
-